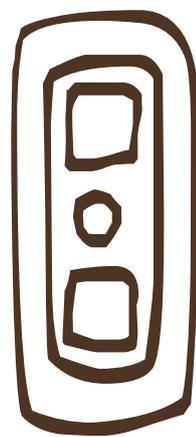


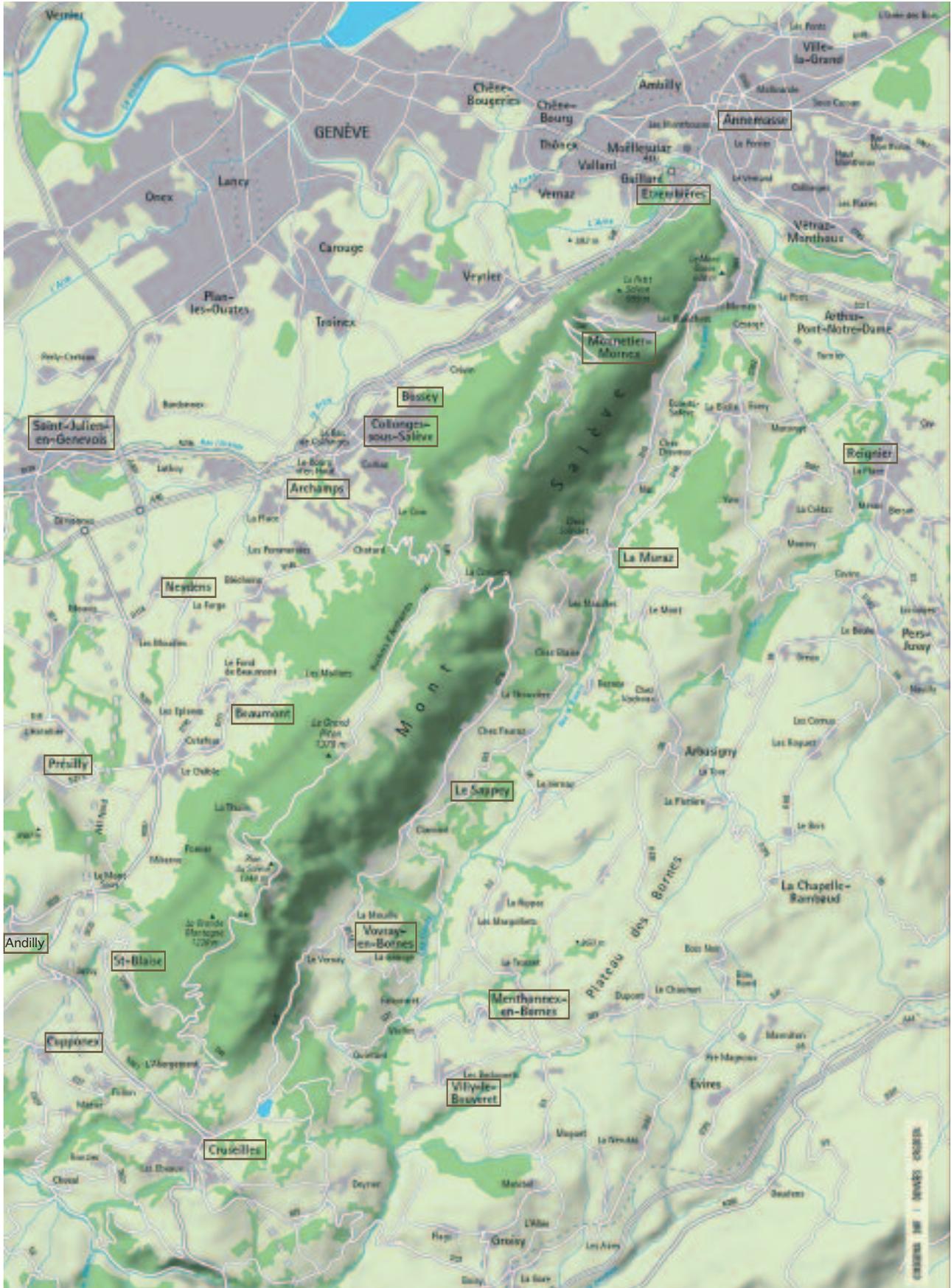
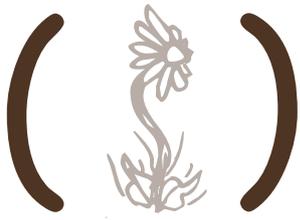
charte de développement durable du Salève



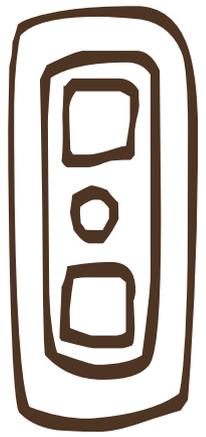
le Salève, une montagne à partager



syndicat mixte du Salève



pourquoi une charte de développement durable au Salève ?



historique / problématique

Le Salève, massif particulier au cœur du Genevois, soumis à la pression des entités urbaines proches, mérite une attention particulière pour s'insérer au titre du développement durable dans les schémas d'évolution d'un territoire plus large.

Au regard d'une situation de plus en plus complexe et empirique, le Syndicat Mixte du Salève a été appelé très rapidement à mettre en application l'ensemble des outils de protection et de gestion des espaces existants tels que : la Directive de protection et de mise en valeur des paysages, le réseau NATURA 2000, le Plan de gestion pastoral et l'Association foncière pastorale, la restauration des vergers traditionnels, ... Des actions de concertation ont été réalisées pour répondre à des problèmes précis, avec des acteurs relativement bien identifiés comme le guide de bon usage des alpages en 2002, le guide accompagnateurs en montagne, l'accord vol libre / chasseurs...

Néanmoins, avec l'accroissement de la population et son besoin croissant d'espaces de liberté, d'activités de nature de nouveaux enjeux émergent : ils conduisent au constat de l'apparition de conflits d'usage entre diverses pratiques économiques, agricoles, sportives, de loisirs...

la volonté des élus du syndicat mixte du Salève

Les élus du Syndicat Mixte du Salève se sont appuyés sur une large concertation en vue d'aboutir à l'élaboration d'une charte (du développement durable) pour le Salève, qui réponde à la question : Quels usages du Salève demain ?

les grands objectifs pour le Salève

mettre durablement à disposition des citoyens

- les espaces naturels, les paysages et l'usage de ce massif,
- en son état de montagne de proximité,
- sans dériver vers une utilisation marchande ou mécanique et
- sans modifier la vie d'alpage, gage de sa pérennité,
- une montagne partagée par l'ensemble des usagers.

Cette charte servira de guide d'orientation à tous les acteurs : les usagers, les institutions et les collectivités qui utilisent et "aménagent" ce massif. Elle aboutira à ce que les acteurs partagent la même vision de ce que sera le Salève dans 30 ans.

les grands enjeux de la charte

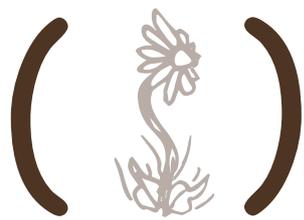
- organiser et coordonner la cohabitation entre usages et usagers,
- éviter et prévenir les conflits d'usage et de pratique entre agriculture, loisir, tourisme... En organisant l'espace et les équipements adaptés,
- préserver le cadre de vie et l'environnement en limitant l'impact de la fréquentation, en maîtrisant l'accès en voitures, en privilégiant les moyens alternatifs d'accès au massif.

quelques éléments de diagnostic issus des groupes de travail

Qui seront détaillés dans chaque charte thématique.

- Les espaces agricoles, garants de la qualité des paysages, subissent la pression de la fréquentation au sommet et connaissent aussi des difficultés liées au manque d'eau.
- De nombreuses activités de loisirs et sportives, dont certaines en forte croissance, posent des problèmes de sécurité, de nuisance, de surfréquentation ou de partage de l'espace.
- Quelques jours dans l'année (journée d'hiver enneigée et ensoleillée notamment) le Salève est paralysé par les voitures. Le téléphérique du Salève est aujourd'hui plus utilisé comme un outil touristique que comme un mode d'accès doux au massif.
- Le versant Nord-Ouest et le Petit Salève connaissent une très forte fréquentation liée à la proximité des agglomérations genevoise et annemassienne, à la présence des principaux équipements et services.
- Au sud de la Croisette, le massif est plus boisé et plus éloigné des sites urbains. Sa fréquentation est plus diffuse et ses équipements touristiques sont plus modestes. On y constate un développement de la circulation des véhicules tout terrain.





qu'est-ce que la charte de développement durable du Salève ?

La Charte est un document contractuel non réglementaire.

La Charte de développement durable du Salève est un document contractuel mais non réglementaire, C'est à dire qu'elle n'a pas de valeur juridique, n'est pas opposable aux tiers. Il s'agit d'un engagement volontaire et moral pris en lien avec les autres usagers, les autres habitants, les autres partenaires.

Elle est la reconnaissance globale d'une démarche collective

Elle énonce le projet paysager et environnemental d'un territoire, et définit ainsi un schéma collectif d'aménagement de l'espace dans une dynamique intercommunale.

La Charte de développement durable du Salève est la traduction de l'ensemble des propositions, retranscrites dans un document qui engagera individuellement ses signataires et assurera la pérennité de la politique du Syndicat Mixte du Salève et de ses communes...

Elle a ainsi vocation à être le document de référence commun qui donne la ligne de conduite que chacun s'engage à respecter sur le massif.

La Charte ne vise pas à proposer des actions non réalisables

De nombreux actes dommageables pour l'environnement se font par ignorance, méconnaissance ou manque d'information.

Des petits changements dans notre vie quotidienne ou professionnelle, une information précise, la prise de conscience de l'impact de certains de nos comportements peuvent avoir rapidement des résultats positifs sur le cadre de vie.

Avoir un environnement de qualité ne passe pas systématiquement par une augmentation des coûts ou par des dépenses nouvelles.

comment a-t-elle été élaborée ?

Trois groupes thématiques ont été réunis 2 ou 3 fois entre la fin 2006 et le printemps 2007 :

- les alpages et l'agriculture,
- les loisirs et le tourisme,
- l'accessibilité et les transports.

Ils ont rassemblé :

- des représentants des communes concernées,
- des représentants des organisations consulaires concernées,
- les structures professionnelles locales,
- les structures associatives françaises et genevoises intervenant sur le massif,
- des personnes individuelles intéressées par la démarche.

organisation / méthodologie / suivi

Le Syndicat Mixte du Salève, qui est à l'initiative de cette démarche, a été accompagné par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Haute-Savoie et Jean-Pierre Vinadia, L'Atelier du Promeneur. Il a assuré l'animation des réunions et le lien entre les différents groupes thématiques.

Un groupe de pilotage, constitué d'élus du Syndicat Mixte du Salève a été mis en place pour accompagner et suivre l'ensemble de l'élaboration de la charte.

à qui s'adresse-t-elle ? l'engagement

Collectivités locales, administrations, propriétaires fonciers, professionnels,.

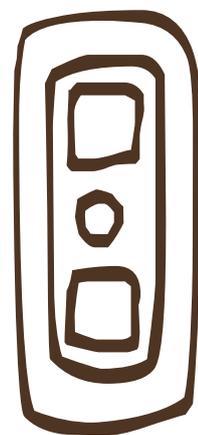
L'adhésion à la Charte de développement durable du Salève se concrétise par la signature de chaque contractant.

Ces contractants sont :

- le (ou les) groupement(s) de communes,
- chaque commune en son nom propre,
- les partenaires professionnels, associatifs, administratifs dans les domaines de l'agriculture, du tourisme et des loisirs,
- les habitants du massif et de ses piémonts à titre individuel, pour marquer leur participation à une démarche collective commune,
- les utilisateurs du Salève individuels ou en groupes.



la charte de développement durable du Salève



La Charte de développement durable du Salève s'articule autour de 6 axes. Elle reprend les engagements et les actions évoqués par les groupes de travail. Elle sera mise en application à court terme.

La charte s'inscrit dans le cadre des outils d'aménagement existants sur le massif comme la Directive paysagère, les PLU...

Un certain nombre d'actions ou d'axes de travail évoqués par les groupes thématiques nécessitent une très large et minutieuse concertation ou des moyens financiers importants. Ils ont été regroupés "pour mémoire" à la fin de cette charte. Cette feuille de route offre d'ores et déjà de nombreuses pistes de travail pour les années à venir.

Pour une compréhension et une lecture faciles, les actions sont découpées selon des axes complémentaires entre eux et répondant à une vision cohérente du massif.

1. aller / monter au Salève
2. se promener, randonner et faire du sport au Salève
3. exploiter et gérer les alpages et forêts du Salève
4. du bon usage des services au Salève
5. organiser des événements au Salève
6. guide de bonne pratique de l'utilisateur du Salève
7. les actions à long terme

le territoire concerné

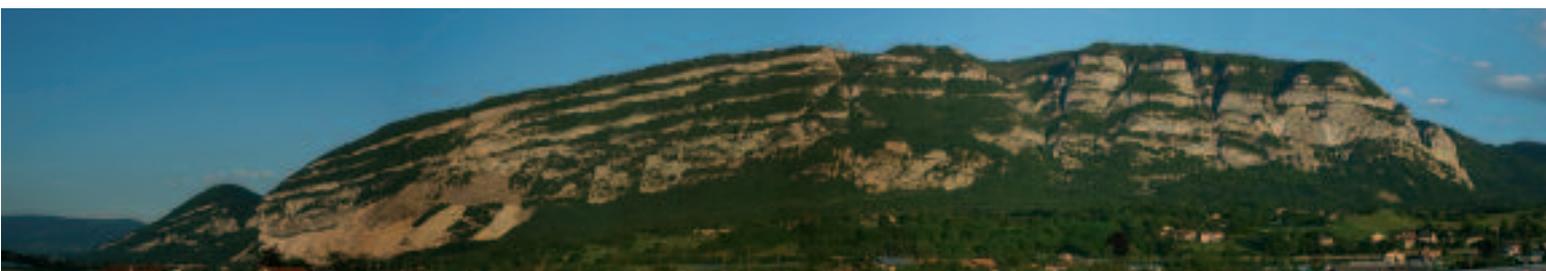
La charte couvre la partie haute du Salève, c'est-à-dire le sommet de la zone forestière et l'ensemble des prairies de la calotte sommitale.

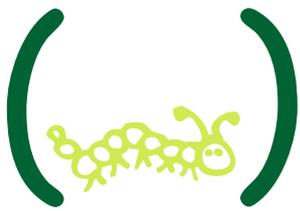
Sont intégrés les itinéraires d'accès, piétons ou routiers partant du piémont.

l'autorité organisatrice

Le Syndicat Mixte du Salève, en sa qualité d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, est reconnu par les signataires comme autorité organisatrice pour mettre en œuvre les engagements, coordonner la vie, assurer l'animation et l'évolution de la charte de développement durable du Salève.

Cette première charte sera révisée et mise à jour,
d'un commun accord, chaque fois que nécessaire.





ils s'engagent...

... à

les collectivités locales et les administrations
les administrations en charge des routes

accès

- ne pas élargir les routes d'accès et sommitales pour ne pas créer une aspiration de voitures,
- participer, à l'initiative du Syndicat Mixte du Salève, à une démarche de schéma concerté pour l'organisation de la circulation au Salève,
- mettre en place des **panneaux d'information** sur l'ouverture ou la fermeture des route d'accès en hiver.

parkings

- ne pas construire de nouveaux parkings,
- réaménager les parkings et certains bas-côtés (revêtements, barrières adaptées) de sorte qu'ils puissent être déneigés.

téléphérique

- inciter le public à **prendre des moyens de transports alternatifs** : promotion du téléphérique, incitations au covoiturage...),
- négocier avec les TPG pour une **extension du réseau** entre les villes et le départ du téléphérique,
- conduire en partenariat avec les agglomérations, des **campagnes de communication** lorsque ces connexions existeront.

site de ski

- ne pas déneiger systématiquement, dès les premières chutes de neige, la route sud (activités ski, raquette...),
- assurer une **concertation étroite** entre le service de déneigement du Conseil Général et les communes concernées pour l'ouverture de la route sud depuis la Croisette.

circulation 4x4 et quads

- **informer sur les réglementations** en vigueur et mettre en place la signalétique nécessaire (guide existant),
- réfléchir à la faisabilité (juridique, milieu) de la mise en place d'un **itinéraire spécifique** autorisé ou d'un plan de circulation des véhicules à moteur,
- organiser des opérations ponctuelles dissuasives de **police de la nature**.

les signataires :

Syndicat mixte du Salève
Communes du Salève
Conseil Général
Centres Techniques Départementaux



aller / monter au Salève



constats, enjeux

problématique

Même sans chiffres pour quantifier la fréquentation du Salève, il est prévisible, étant donné l'accroissement de la population du piémont, que la fréquentation automobile va augmenter. Les problèmes liés aux modes d'accès sont :

- Le Salève est saturé de voitures quelques jours par an (une dizaine), particulièrement l'hiver autour de la Croisette lorsque la neige et le soleil sont au rendez-vous.
- Le téléphérique est aujourd'hui utilisé par un public de touristes de passage mais assez peu par les locaux (Genevois et Français) comme un mode d'accès régulier à leur lieu de loisirs.
- En hiver, les parkings et les bas côtés n'étant pas déneigés, la route est utilisée comme stationnement des deux côtés ce qui paralyse la circulation.
- La gestion de la route départementale nécessite une meilleure concertation : déneigement et ski, parkings et clôtures d'alpages, élargissement des voies, traitement des accotements, notamment en hiver.
- Présence fréquente de véhicules à moteur garés dans les espaces naturels et les alpages.
- Présence de quads et véhicules 4x4 (pratique de loisirs) qui circulent sur les chemins. Certains sont parfois organisés en clubs et respectent certaines règles, mais ne peuvent pratiquer sans être en infraction avec la loi (n° 91-2 du 3 janvier 1991 et circulaire du 6 septembre 2005) sur la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels.
- Le vol avec effraction dans les voitures garées au sommet est fréquent.

objectifs retenus

Favoriser les modes d'accès doux au massif tels que le téléphérique et la randonnée, sans pénaliser l'économie touristique ni une population non sportive ou peu fortunée.

les professionnels

- renforcer le service de **navettes gratuites** depuis l'arrivée du Téléphérique jusqu'aux Pitons,
- mettre en place une **politique de prix** attractifs au téléphérique, (abonnement, packages restaurant ou activités...),
- mettre en place une politique de prix attractifs pour les **déplacements intermodaux** combinés (forfaits, abonnement...),
- assurer une concertation étroite entre le service de déneigement du CG74 et les communes concernées pour l'ouverture de la route sud.

les autres utilisateurs

- monter de préférence en téléphérique,
- utiliser les moyens de **transports intermodaux** (bus + téléphérique) dès que ceux ci seront opérationnels,
- **utiliser en priorité le téléphérique** pour les liaisons décollage / atterrissage par les parapentistes dès qu'une solution concertée d'atterrissage proche du départ du téléphérique aura été trouvée,
- inciter les adhérents et les clients des clubs et écoles de parapente à utiliser le téléphérique,
- **respecter les réglementations** en vigueur, en particulier pour la circulation des véhicules à moteur dans les espaces,
- informer et sensibiliser mes adhérents.

Transports en commun des agglomérations d'Annemasse, St Julien et Genève, Groupement Local de Coopération Transfrontalière, Ass de gestion des activités nordiques de la Croisette, Fondation Economie et Développement Durable Des Régions d'Europe

Associations vol libre, Associations de randonneurs, Randonneurs individuels Associations et pratiquants véhicules tout terrain.





ils s'engagent...

... à les collectivités locales et les administrations

les propriétaires et les exploitants les organisations agricoles

- poursuivre l'aménagement et l'entretien des sentiers de promenade et de randonnée,
- poursuivre le programme d'installation de portails pour le franchissement des parcs,
- étudier la création d'un parcours spécial VTT de descente,
- améliorer la signalétique informant des dangers sur certains itinéraires,
- définir les zones sensibles pour la faune et les milieux sensibles (Natura 2000) et n'y réaliser aucun nouvel aménagement),
- coordonner l'ensemble des actions et aménagements liés aux sentiers,
- étudier la création d'un sentier type voie verte (piétons, poussette, fauteuil roulant...) entre l'arrivée du téléphérique et les points de vue remarquables,
- suivre les effets sur la faune des mesures prises pour le vol libre.

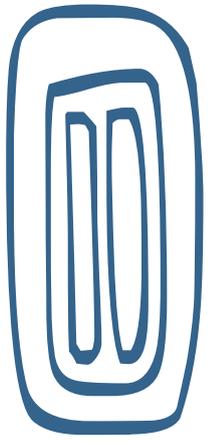
- maintenir les alpages ouverts au public et permettre le franchissement des clôtures sur les itinéraires balisés,
- informer le Syndicat Mixte du Salève des problèmes qui pourraient survenir avant toute modification des aménagements,
- informer le Syndicat Mixte du Salève des problèmes d'usage préjudiciables à leur activité.

les signataires • Syndicat mixte du Salève
Communes du Salève
Conseil Général

Propriétaires des terrains traversés par des itinéraires
Exploitants des terrains traversés par des itinéraires



se promener, randonner et faire du sport au Salève



constats, enjeux

problématique

Même si nous n'avons pas de chiffres pour quantifier la fréquentation du Salève il est prévisible, étant donné l'accroissement de la population du piémont, que la fréquentation du Salève va augmenter. Quelques problèmes liés à la randonnée subsistent et pourraient s'accroître dans l'avenir :

- la pratique du VTT de descente depuis le téléphérique cause un problème de sécurité notamment avec les randonneurs qui empruntent le sentier du Pas de l'Échelle,
- au sud du massif, des chemins interdits aux véhicules à moteurs sont régulièrement fréquentés par des quads,
- des problèmes de cohabitation loisirs/troupeaux et loisirs/faune sauvage subsistent,
- l'entretien des équipements de sécurité sur les sentiers escarpés, sites d'escalade est parfois aléatoire.

objectifs retenus

Le Syndicat Mixte du Salève souhaite que le Salève reste un espace de détente et de loisirs pour tous, à condition que les usagers respectent l'espace naturel, pastoral et les autres usagers avec qui ils partagent cet espace.

Il souhaite promouvoir une pratique de la randonnée à pied, en VTT, hivernale, pour tous, respectueuse des milieux sensibles, des alpages et des autres usagers.

les professionnels

- **emprunter les itinéraires** aménagés et balisés,
- **refermer les portails** d'alpages,
- **soumettre tout projet de balisage** au Syndicat mixte du Salève,
- **sensibiliser les adhérents** de mon association aux enjeux de la charte,
- **informer le Syndicat Mixte** du Salève des problèmes qui auraient été identifiés,
- diffuser, installer l'**affiche "Vol libre faune sauvage"** et sensibiliser mes élèves et adhérents au respect des zones et périodes sensibles,
- améliorer la lisibilité et la diffusion de cette affiche,
- informer et sensibiliser leurs clients à la réglementation et aux **bonnes pratiques**, notamment en leur remettant systématiquement le guide de bon usage du Salève.

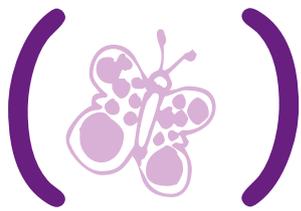
Association des Accompagnateurs
en Montagne, Guides et moniteurs d'escalade,
Guides spéléo
Ecoles de vol libre

les autres utilisateurs

- **emprunter les itinéraires** aménagés et balisés,
- **refermer les portails** d'alpages,
- **soumettre tout projet de balisage** au Syndicat mixte du Salève,
- **sensibiliser les adhérents** de mon association aux enjeux de la charte,
- **informer le Syndicat Mixte** du Salève des problèmes qui auraient été identifiés,
- informer et sensibiliser leurs clients à la réglementation et aux **bonnes pratiques**, notamment en leur remettant systématiquement le guide de bon usage du Salève.

Associations et clubs de randonneurs,
Associations et clubs de VTT, Randonneurs
individuels, Associations et clubs de vol
libre, Parapentistes et libéristes individuels





ils s'engagent...

...à

les collectivités locales et les administrations

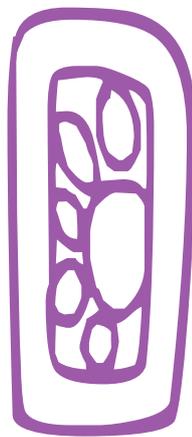
- signer la charte Natura 2000, puis proposer et mettre en œuvre des contrats Natura 2000 avec les propriétaires forestiers et exploitants agricoles,
- mettre en place un outil de suivi des pratiques agricoles (pression de pâturage, dates de fauches, amendements, longueur des haies...),
- faciliter les conditions d'exploitation des alpages pour maintenir une force de tonte suffisante,
- conduire un inventaire du petit patrimoine des alpages (chalets, mares...),
- protéger les bâtiments et leur caractère dans les PLU, et mettre en place des aides financières liées à des prescriptions architecturales,
- favoriser l'entretien et la restauration des mares d'alpages (financements Natura 2000, Association Foncière Pastorale...),
- réunir chaque année une conférence des alpages, lieu de concertation des usagers,
- informer le SMS et les habitants des communes des nouvelles coupes et du tracé des pistes forestières,
- adapter le balisage des sentiers aux nouveaux tracés des pistes forestières.

les signataires :

Syndicat mixte du Salève
Communes du Salève
Conseil Général



exploiter et gérer les alpages et forêts du Salève



constats, enjeux

problématique

L'enquête et le plan de gestion pastoral réalisés en 2002 à la demande du Syndicat Mixte du Salève par la Société d'Economie Alpestre de Haute-Savoie a identifié les problèmes suivants :

- le manque d'eau temporaire en été en alpage,
- la difficulté de lutter efficacement contre l'embroussaillage,
- la forte fréquentation touristique et de loisir de certains alpages induisant des nuisances (divagation des chiens, barrières ouvertes, déchets, feux, eau souillée).

A la suite de ce constat le Syndicat Mixte du Salève a engagé des travaux d'amélioration pastorale de démonstration ainsi que la constitution d'une Association Foncière Pastorale toujours en cours. Un guide de bon usage des alpages a été signé en 2002 par les alpagistes et les pratiquants de loisirs. La question de la pérennisation de l'activité agricole par la maîtrise foncière publique fait également débat.

objectifs retenus

Le Syndicat Mixte du Salève souhaite pérenniser et soutenir cette activité indispensable pour maintenir ouvert le belvédère qu'est le Salève et qui fait son attrait pour le public. Les conditions d'une cohabitation pacifique doivent être trouvées. Les alpagistes français et suisses doivent s'organiser pour maîtriser les problèmes d'eau et d'embroussaillage avec l'aide des collectivités.

Le Syndicat accompagnera les agriculteurs pour trouver ensemble les solutions qui pourront permettre à chaque alpage de se pérenniser. Par exemple l'AFP ne peut être qu'un projet collectif au bénéfice de tous.

les propriétaires et les exploitants, les organisations agricoles et forestières

- **maintenir une force de tonte** suffisante pour le contrôle de la végétation,
- **éviter le surpâturage** ponctuel, sur les milieux sensibles,
- **maintenir la vocation agricole** des alpages,
- **signer la charte Natura 2000**,
- réaliser des travaux et **une exploitation agricole et forestière respectueuse** des paysages, des milieux et des espèces sensibles,
- **préserver le petit patrimoine** des alpages, notamment géologique (blocs erratiques),
- **préserver les chalets** d'alpages et leurs caractères
- préserver les mares et zones humides
- travailler à l'élargissement du label "produits du terroir du bassin genevois",
- **informer le SMS** des nouvelles coupes et du tracé des pistes forestières,
- participer à la **conférence annuelle des alpages**.

Propriétaires des terrains utilisés par les activités agricoles, Exploitants agricoles, Société d'économie Alpestre, Office National des Forêts

les acteurs économiques

- faire la **promotion et la vente des produits locaux**,
- participer à la **conférence annuelle des alpages**.

Restaurateurs du massif





ils s'engagent...

... à

les collectivités locales et les administrations

- veiller à ce que tout nouvel aménagement s'intègre bien au paysage et n'altère pas le "capital nature" du massif,
- aménager des toilettes publiques à la Croisette, au foyer de ski de fond,
- valoriser le foyer de ski de fond comme espace d'accueil du public toute l'année,
- rajouter localement des conteneurs à déchets et accroître la fréquence de ramassage à certaines périodes,
- aménager des aires à barbecues sécurisées et en améliorer la signalétique,
- améliorer les supports et les circuits d'information concernant les services (restaurants, accès...), les activités (jours de chasse, manifestations, animations, ...), les consignes de "bon comportements"...,
- chercher le meilleur moyen de mettre en place conjointement une police du massif.

les signataires :

Syndicat mixte du Salève
Communes du Salève
Conseil Général



du bon usage des services du Salève



constats, enjeux

problématique

Il est prévisible, étant donné l'accroissement de la population du piémont, que la fréquentation du Salève va augmenter. Quelques problèmes liés aux loisirs subsistent, et pourraient s'accroître dans l'avenir :

- Pas de toilettes publiques au Salève.
- Le volume des collectes de déchets augmente à certaines périodes de l'année.
- Divagation de chiens non tenus en laisse. Problème au niveau des troupeaux, de la faune sauvage. Dans certains cas précis comme sur les sentiers aériens du type Corratier, des chiens non tenus en laisse peuvent bousculer ou effrayer des gens.
- Trop nombreux feux sauvages malgré l'interdiction générale.
- Le vol avec effraction dans les voitures est fréquent.
- Présence fréquente de véhicules à moteurs dans les espaces naturels.

objectifs retenus

Le Syndicat Mixte du Salève souhaite que le Salève reste un espace de détente et de loisirs pour tous, à condition que les usagers respectent l'espace naturel, pastoral et les autres usagers avec qui ils partagent cet espace.

les propriétaires et les exploitants les organisations agricoles

- **économiser l'eau** (qui est une denrée rare au sommet du Salève) dans mes pratiques,
- **respecter, protéger et entretenir** les points d'eau et les sources, à ne pas souiller l'eau des mares.

Propriétaires et exploitants
des terrains agricoles
Restaurateurs

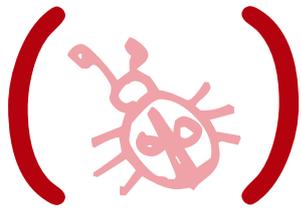
les autres utilisateurs

- respecter l'interdiction générale de **ne pas faire de feux** en dehors des aires spécialement aménagées,
- **remporter prioritairement mes déchets** et à défaut, d'utiliser les poubelles mises à ma disposition,
- **tenir mon chien en laisse**,
- **sensibiliser les adhérents** de mon association aux "bons comportements" sur le massif,
- **économiser l'eau** (qui est une denrée rare au sommet du Salève), à respecter et ne pas souiller les points d'eau et sources, les mares et les abreuvoirs,
- **informer et sensibiliser leurs clients** et leurs membres à la réglementation et aux bonnes pratiques, notamment en leur remettant systématiquement le guide de bon usage du Salève.

Association des Accompagnateurs en
Montagne, Guides et moniteurs d'escalade
Guides spéléo, Associations de pratiquants,
Pratiquants individuels

4





ils s'engagent...

... à

les collectivités locales
et les administrations

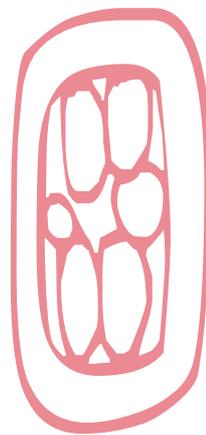
- se doter des moyens nécessaires pour être le pôle de **coordination des manifestations** qui seront organisées sur le Salève,
- **définir des zones sensibles** pour la faune et les milieux fragile (Fédération Départementale de Chasse, Natura 2000...),
- créer et diffuser une **base de données ressource** des personnes, propriétaires, associations...,
- **sensibiliser** les clubs et associations organisateurs,
- organiser des réunions de **concertation** pour l'organisation de manifestations d'envergure.

les signataires :

Syndicat mixte du Salève
Communes du Salève
Conseil Général



organiser des événements au Salève



constats, enjeux

problématique

- Le balisage pour des épreuves sportives (randonnée, VTT, trail...) n'est pas toujours totalement retiré après l'événement.
- Pas suffisamment de concertation avant une épreuve sportive.
- Pas de prise en compte des zones sensibles pour la faune et les milieux naturels remarquables lors de l'organisation de ces manifestations.

objectifs retenus

Le Syndicat Mixte du Salève a pour mission que le Salève continue de recevoir des manifestations sportives, culturelles et populaires, dans le respect de l'espace naturel, pastoral et des autres usagers présents sur cet espace.

les propriétaires et les exploitants les organisations agricoles

- participer à des **réunions de concertation** pour l'organisation de manifestations d'envergure.

Propriétaires et exploitants agricoles

les autres utilisateurs

- **informer le Syndicat** Mixte du Salève de tout projet d'événement ou de manifestation,
- **informer les mairies** des territoires concernés par ces manifestations,
- n'organiser aucun événement dans **les zones sensibles** (voir cartographie),
- **informer l'ensemble des partenaires** concernés (voir base de données ressource),
- **retirer tous les éléments de balisages** et rubalise après une manifestation ponctuelle,
- **éviter tout balisage à la peinture** sur des supports durables (rochers, arbres, clôtures, bâtiments...) sauf peinture dégradable à l'eau,
- participer à des réunions de **concertation** pour l'organisation de manifestations d'envergure.

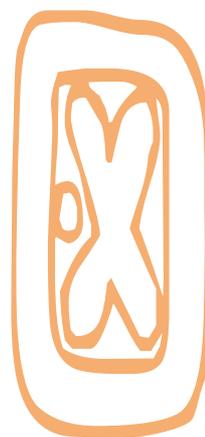
Associations et clubs de pratiquants
Association des Accompagnateurs en Montagne, Guides et moniteurs d'escalade
Guides spéléo, Pratiquants individuels

5





guide de bonne pratique de l'utilisateur du Salève



Cette partie de la charte présente les engagements grand public qui seront diffusés largement auprès des utilisateurs du Salève.

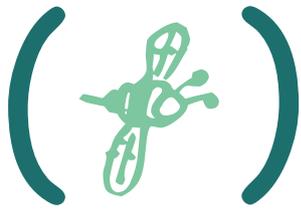
- Les communes du Salève s'engagent à mettre en place des équipements et des services publics respectueux des paysages, de la nature et de l'ensemble des utilisateurs du Salève.
- Les propriétaires et les exploitants agricoles s'engagent à autoriser l'accès et la circulation piétonne sur certains de leurs terrains.
- Les clubs et associations sportives s'engagent à partager l'espace en respectant les autres usagers.

à titre individuel et personnel, je m'engage
je respecte la nature et les autres utilisateurs
du massif du Salève

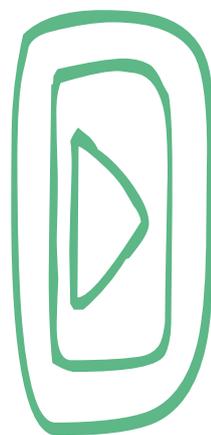
- 1 Je monte au Salève à pied ou en téléphérique, ou je pratique le covoiturage.
- 2 Je me gare sur les parkings prévus, en aucun cas dans les champs ou sur leurs chemins d'accès.
- 3 Je respecte les alpages qui sont des zones de production agricole et des propriétés privées.
- 4 Je referme les portes des parcs derrière moi.
- 5 Je respecte l'interdiction générale de ne pas faire de feu en dehors des aires spécialement aménagées.
- 6 L'eau est rare au Salève, je respecte les rares points d'eau et abreuvoirs pour le bétail.
- 7 Je redescends les déchets que j'ai montés dans mon sac à dos ou ma voiture.
- 8 La divagation des chiens est interdite.
Je le tiens en laisse.
- 9 Je partage cet espace naturel avec d'autres utilisateurs que je respecte.
- 10 Le Salève possède des richesses naturelles fragiles, j'évite de ramasser des plantes et de faire trop de bruit. Je respecte la réglementation affichée.

6





les projets pour l'avenir



accès et circulation

Mettre en place des modalités de régulation des pics de saturation, notamment en hiver, pendant lesquels le Salève est totalement bloqué, et où se posent, en plus des nuisances, des problèmes de sécurité (secours, incendie). Diverses solutions évoquées : fermeture de la route, navettes, sens unique. Lien au schéma concerté pour l'organisation de la circulation au Salève.

réserve en eau

Réalisation de travaux de confortement des réseaux et de captation de la ressource en eau pour l'agriculture.

respect des réglementations et sécurité

Organisation d'une police de la nature intercommunale à double vocation éducation / information et dissuasion / répression.

sentiers et promenades

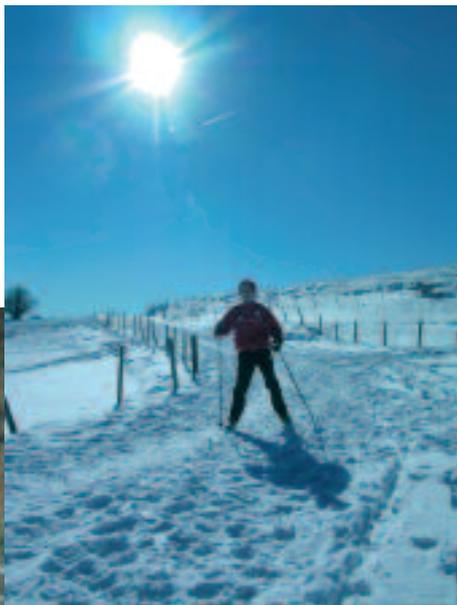
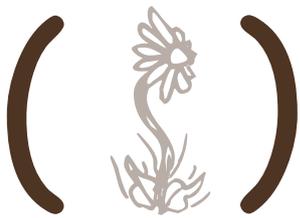
Création d'un parcours spécial VTT de descente.

Création d'un sentier type voie verte (piétons, poussette, fauteuil roulant...) entre l'arrivée du téléphérique et les points de vue remarquables.

les participants aux groupes de travail

BERTHERAT PACCARD André, Ancien Maire de Beaumont - BESSE Cécile, Président Club Alpains Français - BIERI Fritz, Alpagiste - BISETTI Jean, Amoureux du Salève - BLANDIN Eric, Club des Quads des Bornes - BLONDIN Jean-François, ACCA de Présilly - BOVAGNE Alain, habitant de la Croisette, Représentant de l'auberge des montagnards - BRACHER Roger, Président Montagne et Découverte - BRAND Jean-Michel, Club des Quads des Bornes - BRAVARD Gilles, habitant de Beaumont - BULLAT Alain, Président Syndicat Mixte du Salève - BURSIK Primo, Nectar et Saveur - BUSSAT Jean-François, Restaurateur Camping-Restaurant du Terroir - CARROUX Françoise, CAF St Julien - CARUBELLI Franca, CAF St Julien - CARUBELLI Maurice, CAF St Julien - CHAMBET Xavier, Guide Vélo - CHAPOULLIER Maurice, CODERANDO 74 - CHAVANNE Yves, Président Téléski du Salève - CIMA Jean-Claude, AGTP - CODURY Yves, CODERANDO 74 - COGNET Emanuel, Société d'économie Alpestre de la Hte-Savoie - CUSIN Pierre, Titulaire Syndicat Mixte du Salève - DALLMAYR Jean-Claude, habitant de Beaumont - DAVOINE Yvette, propriétaire La Mouille - DELAUNAY Anne-Sophie, Office du Tourisme de l'agglomération annemassienne - DEPRAZ Michel, Vice-Président, ACCA St Blaise - DESGEORGES André, Président ACCA Beaumont - DEVOUASSOUX Christophe, FEDRE - DUMOULIE Frédéric, animateur Maison du Salève, DUNAND Olivier, Groupement des accompagnateurs du Salève - DURET Michel, Directeur CTD de Reignier, DURET Jean-Pierre, Syndicat d'Alpages de la Croisette - DURR Eric, Chargé de mission Syndicat Mixte du Salève - ERNST Dominique, Le Messenger, ETALLAZ Georges, Maire Collonges sous Salève - FALCONNET Benoit, Secrétaire Club des Quads des Bornes - FAVRE Christophe, Mairie de Présilly - FELIX Yves, Exploitant SCEA la ferme des Huffins - FOURNIER Maurice, Vice-Président ACCA Cruseilles - FUCHS Bernard, Club Alpains Français - GAL Pierre, Maire - GIACCOMINI Maurice, Président GLCT Téléphérique - GIERSH Wolfgang, Président Section genevoise du Club Alpin Suisse - HAGLER Jac, Vice-Président Club de vol libre - JACQUEMOUD Michel, Elu Mairie de Cruseilles, JACQUEMOUD Noël, maire de La Muraz, JACQUET Yves, SICA des Bornes - JOUTEL Florian, Chargé de mission Natura 2000, Syndicat Mixte du Salève - LAPLACE Martial, Président Association Intercommunale de la Chasse agréée - LARIGUET Patricia, citoyenne usagère du Salève Suisse - LERCH Louca, FEDRE - LICK Patrice, Club de course d'orientation d'Annecy - MAGDELAINE Françoise, Section genevoise du Club Alpin Suisse - MASSON Jean, MASSON Michel, Groupement pastoral de la Thuile - MEGEVAND Frédéric, agriculteurs Târis - MEYNERDIER Philippe, Vice-Président ACCA Monnetier Mornex - MEYNET Gisèle, SIMBAL Réseau touristique Office du tourisme, MONTANT Odile, Vice-Présidente Syndicat Mixte du Salève - MULLER Isabelle, FEDRE - ODIN Nicolas, Château des Avenières - PARDOEN Jean-Pierre, Maire de Présilly - PELLET Yves, Président Syndicat Agricole d'Archamps - PRADERVAND Olivier, propriétaire Alpages - PRADERVAND Jean-Pierre, alpagiste - PRADERVAND John, Alpages de Chavanne - PRADERVAND Jacques, propriétaire Alpages de Chavanne - RICHARDS Judith, Présidente Club Alpains Suisse Section Carouge - RIVIERE Joséphine, Déléguée Syndicat Mixte du Salève - ROCHE Pascal, Fédération départementale des chasseurs de Hte-Savoie - ROSET Martine, AgriGenève - RUFFIE Alain, Directeur Office du Tourisme de l'agglomération Annemassienne - SAVERY Philippe, Auberge des Montagnards - SERAPHIN Claude, Téléphérique du Salève - SIMEONI Jean, ACCA d'Archamps - SOUDAN Marcel, ACCA du Sappey - SPINAIO Olivier, Président Club de Vol libre du Salève - SUATON Jacques, Club "Montagne et Découverte" - TISSOT Yves, Utilisateur de Quads - VEYRAT Guy, GAEC Les Mesanges - VICAT Fernand, AICA Echos du Salève - VIRY David, AGAS - VIDALE Pierre, locataire du Mont - VUACHET André, Maire de Monnetier Mornex - WEIRICH Nicolas, Chambre d'Agriculture de Hte-Savoie





Bâtiment Athéna - Site d'Archamps
 74160 Archamps
 Tél 04 50 95 28 42 - Fax 04 50 95 92 69
 sm@saleve.mairies74.org
 www.syndicat-mixte-du-saleve.fr



Rédaction - Relecture
 Jean-Pierre Vinadia,
 L'Atelier du Promeneur, Alain Bullat,
 Michel Jacquemoud, Noël Jacquemoud,
 Pierre Cusin, Odile Montant, Eric Dürr

Crédit photographique
 Eric Dürr, Pierre Cusin, Alain Ruffié,
 Marie-Chantal Jacquemoud

Impression
 Naturaprint
 encres végétales
 sur papier éco-certifié (FSC)
 Pour plus de renseignements :
 www.naturaprint.net

Conception graphique
 maryse avrillon / caue74



septembre 2007

